



RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT
DEMOLITION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 17/10/2022

Par : Monsieur HARDMAN Nathan

Demeurant à : 1 Passage du Stade de la Saudrais
35800 DINARD

Pour : Extension de plain-pied d'une maison d'habitation
Construction d'une piscine Modification de l'accès
et des clôtures Démolition d'un abri de jardin

Sur un terrain sis à : 1 Passage du Stade de la Saudrais
22750 DINARD

Référence dossier

N° PC 35093 22 A0090

Cadastre : 000AB114
000AB178

Surfaces de
plancher : 66,5 m²

Destinations : Habitation

Le Maire de la commune de DINARD

Vu la demande susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/12/2018, modifié le 09/11/2020,

Vu le permis de construire délivré le 08/12/2022.

Vu votre courrier de demande d'annulation de l'autorisation en date du 20/10/2023, demandant le retrait de l'autorisation susvisée.

Vu l'arrêté n°2023-1059 du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de fonctions et de signature dans le domaine de l'urbanisme opérationnel à Monsieur Pascal GUICHARD, conseiller municipal, en cas d'absence ou d'empêchement de Christian FONTAINE (4^{ème} adjoint),

ARRETE

Article Unique : Le Permis de construire valant DEMOLITION est RETIRE

DINARD, Le 15/11/2023

Pour le Maire et par délégation,



Pascal GUICHARD, conseiller municipal délégué